Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 034-213400120-20251028-D202526-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du mardi 28 octobre 2025

Délibération n°2025-26

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents ou représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 octobre 2025 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : mercredi 22 octobre 2025

Présents ou représentés : Pierre AMALOU ; Bernard TREMOULET, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL, Alain FOURNIER, Valérie GROS, Gaëlle ROUX-MENON, Vincent BOUBAL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY
Absents : Séverine RAMON
Secrétaire de séance : Jean-Michel CLAREY

Modification au tableau des effectifs

Rapporteur : Claudie Berard, 2eme adjointe

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 034-213400120-20251028-D202526-DE

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu des nécessités de modifications de temps de travail à apporter sur un poste d'ATSEM, il convient d'en modifier la durée hebdomadaire.

Il est donc proposé à l'Assemblée de :

- de modifier la durée hebdomadaire de 27h30 à 30h pour le poste d'ATSEM créé le 14/12/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'**ADOPTER** les propositions du Maire,
- de **MODIFIER** le tableau des effectifs annexé ci-joint et effectif à compter du 1er janvier 2026,
- d'**INSCRIRE** au budget 2026 les crédits correspondants.

Fait à ARGELLIERS, le 28/10/2025

Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture
Après affichage le

Secrétaire de séance, Jean-Michel CLAREY	**Le Maire,** Pierre AMALOU

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.